

Procès-verbal du Conseil Municipal Commune de LA CHAPELLE-AU-RIBOUL Séance du 02 Décembre 2024

Convoqué le 25 novembre 2024

Affiché le 25 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre le deux décembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal de la Commune, sous la Présidence de M. Jérôme HARAULT, le Maire.

Étaient présents : COLLIN Jean Louis, DASSE Michelle, HARAULT Jérôme, LOUYER Marie-Laure, GRIHARD Françoise, BESLAND Mathilde, NEDJAAÏ Odile, PLUMAIL Thérèse, GOUPIL Romain, CAHU Olivier, HEDIN Olivier

Étaient excusées : Mme HUBERT Caty qui donne procuration à Mr HEDIN Olivier. Mme LOUPIL Elodie qui donne procuration à Mr HARAULT Jérôme, Mme JARDIN Elise.

Était absent : CHAUVET Laurent

Secrétaire de séance : Mr Olivier HEDIN

1. Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 04 Novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Adjonction à l'ordre du jour n° 1

Délibération demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local :

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de Dotation de Soutien à l'investissement Local pour les travaux de rénovation des toilettes publiques.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de déposer une demande de DSIL pour financer les travaux de rénovation des toilettes publiques.

3. **Délibération demande de subventions Fonds Vert**

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention dans le cadre FONDS VERT pour les travaux de restauration de l'ancien restaurant.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte de déposer une demande de subvention dans le cadre FONDS VERT pour financer les travaux de rénovation de l'ancien restaurant.

4- **Délibération demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2025**

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2025 pour les projets de restauration de l'ancien restaurant.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte de déposer une demande de subvention dans le cadre DSIL pour financer les travaux de rénovation de l'ancien restaurant.

5- **Délibération demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires 2025**

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires 2025 pour financer les travaux de restauration de l'ancien restaurant.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte de déposer une demande de subvention dans le cadre DETR pour financer les travaux de rénovation de l'ancien restaurant.

6 – Délibération demande de subvention Fonds de Chaleur par l'ADÈME

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention dans le cadre du Fonds Chaleur par l'Adème pour financer les travaux de restauration de l'ancien restaurant.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte de déposer une demande de subvention dans le cadre Fonds Chaleur pour financer les travaux de restauration de l'ancien restaurant.

7 – Transfert compétence eau & assainissement

Comme déjà évoqué, c'est désormais au conseil municipal de se positionner sur les hypothèses de transfert de compétence :

- **pour la compétence eau** : les 7 conseils syndicaux (Anxure&Perche, Grazay, Commer, COMAVA, Avaloires, Le Horps, Fontaine Rouillée), ainsi que les 10 conseils municipaux des communes qui n'adhèrent pas à un syndicat et exercent actuellement la compétence (Martigné, Saint-Georges, Mayenne, Parigné, Aron, Saint-Fraimbault, La Chapelle, Montreuil-Poulay, Champéon, Charchigné).

- **pour la compétence assainissement collectif** c'est le même principe, 29 communes n'adhèrent pas à un syndicat et doivent se positionner, ainsi que le conseil syndical de la Fontaine Rouillée pour 4 communes.

Et donc pour chacune des compétences, la situation actuelle nous met face à 3 alternatives :

- si la loi est modifiée et ne rend plus le transfert obligatoire, souhaitez-vous conserver la compétence et ne pas la transférer ?

- si la loi est modifiée, souhaitez-vous tout de même choisir de transférer la compétence bien que ce ne soit plus obligatoire, et dans ce cas à quelle structure selon quel scénario étudié ?

- si la loi n'est finalement pas modifiée et que le transfert reste obligatoire, quel scénario de transfert souhaitez-vous ?

Après débat, les élus décident à l'unanimité d'intégrer le Syndicat du Horps pour la compétence eau même si la loi est modifiée.

Dans le cadre de l'assainissement, les élus avec 13 pour et 2 abstentions, émettent le souhait de conserver la compétence assainissement, si la possibilité est validée, sinon de confier la confier à Mayenne Communauté.

8 – Conseil d'école

Lors du dernier conseil d'école, il a été exposé le problème des effectifs qui sont en baisse.

Départ de 12 élèves en classe de CM2 en fin d'année scolaire 2024-2025.

Monsieur le Maire explique qu'il a rencontré Monsieur l'Inspecteur de l'éducation nationale. Celui-ci lui a fait part de quinze fermetures de classe en Mayenne pour l'année scolaire 2025-2026.

La proposition de regroupement pédagogique entre Marcillé-la-Ville et la Chapelle-au-Riboul n'est pas retenu, les effectifs de Marcillé-la-Ville sont en hausse et ils n'ont pas besoin des élèves de la Chapelle-au-Riboul pour pérenniser leurs trois classes. De plus, la quatrième classe a été transformée en restauration scolaire. Après concertation avec les institutrices de la Chapelle-au-Riboul, elles ne souhaitent pas réaliser de RPI.

9 – Tarif de la cuisine de la salle polyvalente

Monsieur le Maire explique aux élus qu'un traiteur serait intéressé d'utiliser la cuisine de la salle polyvalente ponctuellement. Après débat, les élus ont besoin de plus d'informations avant de prendre une décision. Le sujet sera revu lors du prochain conseil.

10 – **Personnel communal**

Les élus à l'unanimité, décident de verser l'Indemnités de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) à l'agent de restauration scolaire. Ce versement sera rétroactif à compter du 01 octobre 2023. La somme de 429.00 euros sera versée à l'agent sur le salaire de janvier 2025.

11 - **Travaux en cours**

⇒ **Chaudière** : La chaudière de la Mairie est tombée en panne. Le montant des réparations s'élève à 2 500 euros TTC.

⇒ **WC publics** : Approbation des devis pour les travaux de rénovation des toilettes publiques.

⇒ **Tracteur tondeuse** : Le tracteur tondeuse est toujours en réparation.

⇒ **Parc de la Mairie** : Le terrassement sera effectué au printemps.

Concernant la création des deux mares, les travaux sont pris en charge par Mayenne Communauté à hauteur de 90 % et les mares sont prises en charge par le SYBAMA. Un arrêté d'interdiction de se baigner sera installé aux abords des mares.

⇒ **Donation à la commune** :

La maison située 23 rue de la Mairie est aujourd'hui propriété de la commune. Monsieur le Maire demande aux élus leur avis concernant la vente ou la location de cette maison. Après débat, Monsieur le Maire est chargé de contacter le donateur pour connaître ses souhaits sur le devenir de cette propriété.

12 -**Questions diverses**

○ **Vœux du Maire** : Monsieur le Maire présentera ses vœux à la municipalité le vendredi 10 janvier 2025

○ **Logement 8 place de l'église** : Monsieur le Maire propose aux élus que la commune prenne en charge les frais de maintenance de la chaudière du logement communal situé 8 place de l'église et de répercuter ces frais mensuellement sur le loyer. Avis favorable des élus.

○ **Église** : Les cloches de l'église ont un problème de sonnerie. L'entreprise BODET en charge de la maintenance a été sollicitée.

Prochain conseil municipal :

→ Lundi 06 Janvier 2025 à 18h30

Séance levée à 20h45